

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/01 à 2024/16

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 1^{er} FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN– Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY –Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASSELLI – M. Philippe LEMIERE – Mme Nouria BELAYACHI – M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC – M. Cédric BERLEMONT - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY – M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY – M. Philippe DUEZ – Mme Catherine de RUYTER - M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Cécile MESANS, Adjoint au Maire

M. Jean-Robert MESSING – M. Lucas LEROY – Mme Claire ZYTKA-TARANTO – M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

Madame Cécile MESANS a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE

Monsieur Jean-Robert MESSING a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET

Monsieur Lucas LEROY a donné pouvoir à Monsieur André BUTSTRAEN

Madame Claire ZYTKA-TARANTO a donné pouvoir à Monsieur Vincent DHELIN

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 1^{er} février 2024

DELIBERATION

2024/ 11 - MARIAGES – ACCESSIBILITE AUX SPECTACLES DE LA MAISON FOLIE BEAULIEU.

La Ville de Lomme a mis en place une politique culturelle résolument engagée. Inaugurée en octobre 2009, la Maison Folie Beaulieu est un lieu de culture et de partage entre habitants et artistes, amateurs et professionnels.

C'est un lieu de vie, de convivialité où est programmée une grande diversité de spectacles, rencontres, expositions et ateliers de pratiques artistiques autour de thématiques qui invitent constamment au voyage.

La Maison Folie Beaulieu veut être l'acteur de partenariats avec les différentes structures et associations culturelles locales ou les autres services de la Ville dans un esprit d'échanges permanents. Elle se donne également comme mission de soutenir les initiatives locales, les pratiques amateurs et de donner l'accès à la culture pour tous en maintenant une politique tarifaire volontariste.

De la même façon, la Maison Folie Beaulieu s'efforce d'attirer sans cesse plus de spectateurs et de pérenniser leur venue, tout en pariant sur de nouveaux publics.

Aussi, alors qu'il est souhaité de renouveler le cadeau fait aux nouveaux mariés, et favoriser la découverte de cette structure, il est proposé qu'une place de spectacle soit offerte à chacun des nouveaux époux, lors de la célébration des mariages.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** la remise de deux contremarques lors de chaque mariage célébré à Lomme permettant chacune l'émission d'un billet gratuit pour un spectacle au choix.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,



Le Maire de Lomme

Publié le :

15/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.